



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le **11 JUN 2021**
ID : 039-283900017-20210603-C2021_15-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 3 juin 2021**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 1
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
04/05/2021

Délibération n° C 2021- 15

**Rapport sur les personnels :
- évolution des effectifs et mise à jour des tableaux d'encadrement
et des postes budgétaires**

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à dix heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT, Laurent PETIT.

Suppléants : Messieurs Jean FRANCHI, Jean-Luc LEGRAND, Serge MARTINS, Christophe MATHEZ.

Excusés : Mesdames, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs Franck DAVID, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Jean-François GAILLARD, Stéphane LAMBERGER.

Procuration : Monsieur Jean-François DEMARCHI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Alain SCHMITT.

Membres élus à voix consultative

Madame Sandrine BACZYK ; Messieurs le Lieutenant hors-classe Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Lionel QUAND ; Madame Nadia WAUQUIER et Monsieur l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef de Groupement Ressources Humaines et Formation, Cheffe du Service du Personnel); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2001 du 30 décembre 2016 modifiant plusieurs décrets relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-23 du 26 juin 2020 relative au rapport sur les personnels proposés : créations et suppressions de poste et mise à jour des tableaux des postes budgétaires et d'encadrement ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration C 2020-41 du 7 décembre 2020 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 27 mai 2021 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 27 mai 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

1- Créations et suppressions de poste

1.1- Au titre de l'année 2021, en ce qui concerne la filière sapeur-pompier, sont proposés à un grade supérieur à celui qu'ils occupent actuellement :

Suppressions	Créations
1 caporal	1 sergent
1 lieutenant hors-classe	1 capitaine

En effet, plusieurs sapeurs-pompiers professionnels sont proposés à un grade supérieur à savoir :

- 2 lauréats du concours de sergent nommés au sein des CSP Grand-Dole et Bassin Lédonien. Ces nominations engendrent un sureffectif temporaire d'un sergent sur le CSP du Bassin Lédonien afin de palier l'absence d'un agent en congé de maladie.
- 2 sergents répondant aux conditions d'avancement au choix sont proposés au grade d'adjudant au CSP Saint-Claude. Ces nominations n'engendrent pas de transformations de poste,
- 2 lieutenants de 2^{ème} classe, lauréats du concours ou de l'examen professionnel sont proposés à l'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe. Ces nominations n'engendrent pas de transformations de poste,
- 1 lieutenant hors-classe, lauréat du concours interne de capitaine, est proposé à la nomination au grade de capitaine sur le poste de chef du CSP du Bassin Lédonien. Il y a lieu de transformer le poste.

Enfin, les régularisations proposées sont les suivantes :

Suppressions	Créations
1 lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 capitaine
1 lieutenant 2 ^{ème} classe	1 lieutenant hors-classe

2 postes de la filière sapeur-pompier doivent être ajustés aux grades détenus par les agents en poste à savoir le poste de chef de centre du CSP Saint-Claude et le poste d'adjoint fonctionnel au chef de groupement des Unités Territoriales.

1.2 Professionnalisation des opérateurs au CTA-CODIS

L'établissement a prévu dans ses lignes directrices de gestion la transition progressive à compter de 2021 des statuts des PATS OSO du CTA-CODIS afin qu'ils puissent intégrer la filière des SPP.

Sous réserve de leur aptitude médicale compatible avec le recrutement d'un SPP, les agents disposant de 10 ans d'ancienneté au sein du CTA-CODIS peuvent demander un détachement dans la filière.

3 agents sont concernés par cette mesure en 2021. Le coût supplémentaire engendré par cette transformation de poste a déjà été prévu au BP 2021.

La régularisation proposée est la suivante :

Suppressions	Créations
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 caporal
2 adjoint administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	2 caporaux-chefs

1.3- Au titre de l'année 2021, pour les Personnels Administratifs, Techniques, sont susceptibles d'accéder à un grade supérieur à celui qu'ils occupent actuellement au titre de l'avancement au choix :

Suppressions	Créations
1 adjoint administratif	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe

Les possibilités de promotion interne seront prises en compte après validation des LDG du centre de gestion du Jura et après avis favorable pour les dossiers présentés.

1.4 - Régularisation de la situation d'un agent

Il est proposé de régulariser la situation d'un agent qui était en congé de longue maladie, puis en reprise à temps partiel thérapeutique (50%). Son temps partiel thérapeutique prenant fin le 13 juin, son poste doit être transformé pour atteindre un temps complet. Pour des nécessités de service, ce poste est transféré du secrétariat de direction au service du personnel.

1.5 - Recrutement par anticipation d'un apprenti :

2 postes d'apprentis sont actuellement présents au sein du SDIS :

- Le premier est un poste d'apprenti en mécanique avec affectation à l'atelier logistique départemental. L'apprentie actuelle termine sa période d'apprentissage au mois de septembre et son remplacement par le recrutement d'un nouvel apprenti du même profil est en cours.

- Le second est un poste d'apprenti en hygiène et sécurité avec affectation au groupement Ressources Humaines et Formation. L'apprentie occupant ce poste termine son alternance en décembre 2021 et le poste sera ensuite pourvu par un emploi pérenne de catégorie B, validé dans les Lignes Directrices de Gestion.

Après expression de besoins au sein du GRT, il est décidé :

➤ De transférer ce 2^{ème} poste d'apprenti au groupement des Ressources Techniques au Service Informatique et Transmissions. Cet apprenti assurera des missions liées à la sûreté du système informatique et à la maintenance matérielle et logicielle du parc informatique,

➤ D'anticiper le recrutement au mois de septembre 2021 afin de débiter le contrat d'apprentissage en lien avec le calendrier scolaire et la recherche d'un maître d'apprentissage par les futurs apprentis.

Le coût correspondant au sureffectif d'un apprenti pendant la période de 4 mois (septembre à décembre 2021) est estimé à 6 700 € (salaires et frais de formation).

L'ensemble des mesures proposées précédemment (exceptée le recrutement par anticipation d'un apprenti) sont prises en compte dans le budget primitif de 2021.

2- Mise à jour du tableau des postes budgétaires/tableau d'encadrement

Toutes les propositions ci-dessous sont déclinées dans le tableau des emplois budgétaires et le tableau d'encadrement annexés à ce rapport.

Il est proposé de faire évoluer, sous réserve d'un avis favorable du Centre de Gestion du Jura, les postes d'assistantes de gestion administrative au sein des CSP dans le tableau d'encadrement.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver :

- les créations et suppressions de postes,
- la mise à jour du tableau des emplois budgétaires et du tableau d'encadrement au 1^{er} juillet 2021.

DECISION N° C 2021-15 DU 3 JUIN 2021

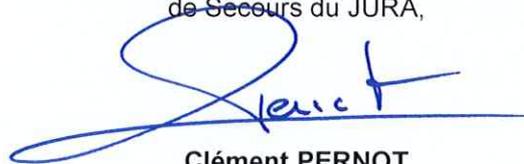
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve :

- les créations et suppressions de postes,
- la mise à jour du tableau des emplois budgétaires et du tableau d'encadrement au 1^{er} juillet 2021.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 11 JUIN 2021
Affiché le 11 JUIN 2021
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT